
Demi-Journée de Formation

Intitulé de l'action :
« FCPTS et BNC »

Mardi 12 mars 2024
(14h00-17h15)

Objectifs : Rôle et participation des biologistes dans les CPTS

Moyens : mise à disposition de documents sous forme papier et numérique (PowerPoint)

Public visé : les biologistes libéraux chargés de la promotion de la profession

Lieu : Paris et Distanciel

13h50 – Accueil ou connexion

14h00-15h00 : Présentation de l'évolution de la législation des TNS au sein des SEL

Résumé : A la suite de l'Ordonnance du 17 février 2023, l'ensemble des laboratoires de biologie médicale ont été concernés et les textes qui en découlent pour expliquer les modalités d'application sont publiés. Il faut désormais que les biologistes s'en emparent et modifient parfois les statuts ou le règlement intérieur. D'autre part, l'évolution de la législation pour le statut du TNS, qui doit être la règle, pour être indépendant, a été promulguée par la DLF sous forme d'un texte du Bofip, mais il reste de nombreuses sources d'incertitudes et de flou pour qu'une mise au point soit faite. En effet ce seront les impôts à payer en 2025 qui seront assis sur les déclarations faites en 2024 qui seront à prendre en compte, sauf que le professionnel libéral doit effectuer des déclarations à sa société au cours de cette année, il faut en présenter les détails, c'est aussi le rôle de cette formation.

Intervenants : Audrey CHEMOULY, avocat, présidente de la commission des affaires juridiques et fiscales de l'UNAPL ou Christophe SANS, président de l'UNAPL

Animateur : François BLANCHECOTTE

15h00-16h00 : Rôles et participation des biologistes dans les CPTS

Résumé : Les CPTS ont été créés pour permettre la mise en place de coordination pour une meilleure prise en charge des patients sur le terrain. Elles doivent se consolider en fonctions des bassins de vie des professionnels de santé d'où des tailles différentes et donc des financements différents. Expliquer le contenu de l'ACI sur les FCPTS et décrire les missions à l'aide d'exemples finiront de convaincre les biologistes d'y prendre part. La nécessité de pouvoir échanger et formuler ensemble des projets pour gérer tel ou tel problème de prise en charge des patients avec le témoignage de l'organisation qui les rassemble : la fédération des CPTS.

Intervenants : David GUILLET, président de la FCPTS

Animateur : François BLANCHECOTTE

16h00-17h00 : Echanges sur les sujets présentés

17h15 – fin de réunion